

Mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI.

Rappel des éléments de contexte :

Des problèmes de performance sur les applications métier Web en DDI avaient été signalés au printemps de l'année 2015. Entre autres causes identifiées, le constat avait été fait d'une utilisation de l'accès Internet non optimisée sur certains sites.

Au-delà des actions menées par ailleurs, il a été proposé d'unifier les accès Internet en DDI avec :

- un accès authentifié permettant la gestion de profils d'accès :
 - un profil standard pour la majorité des agents
 - un profil étendu pour les agents ayant des usages professionnels justifiant d'un accès étendu (maximum 15 % des agents par structure)
- une optimisation de l'utilisation de la bande passante des liens réseaux au bénéfice des agents (pour leurs usages métier)

Cette offre de service est opérée par le MTES (partie support Internet et accès réseau structure) et par le MI (partie qualification SSI des sites internet).

Une première présentation de ce projet a été faite en CT national des DDI le 23 mars 2017.

A cette occasion, il avait été convenu de lancer l'expérimentation dans 3 DDI (DDT 19, DDCSPP 28 et DDPP 91) et de faire un point d'étape en CT avant la fin 2017.

L'expérimentation :

Les trois DDI ont commencé à basculer des agents sur la nouvelle politique d'accès à partir du mois d'octobre 2017.

Aujourd'hui, nous avons 80 agents répartis sur les 3 DDI qui utilisent le service.

Premiers retours :

- des utilisateurs globalement satisfaits
 - pas de difficultés constatées sur la validation de la charte des usages (fonctionnement automatisé à la première connexion) et l'affectation des profils
 - contrainte de l'authentification bien acceptée (après une bonne information sur la nécessité de garder le navigateur ouvert pour ne pas provoquer de ré-authentification durant la journée). L'action est facilitée par la promotion d'outils de gestion de mots de passe (comme Keepass)
 - des accès plus permissifs répondant à des besoins maintes fois signalés avec notamment :
 - les accès aux services de partage de fichiers pour les agents du profil étendu
 - les accès aux contenus vidéo pour les agents du profil étendu
 - les accès aux contenus vidéo sur plage horaire pour les agents du profil standard
- Une chaîne de support opérationnelle :
 - localement, les demandes circulent correctement entre la hiérarchie, le SIDSIC et le RDSSI
 - au niveau national, les demandes d'accès à des sites filtrés sont traitées avec une réactivité globale acceptable (entre une ½ journée et plusieurs jours pour les cas les plus complexes)
- Une gestion mutualisée des sites à risque par le centre de cyberdéfense du MI. Le centre de cyberdéfense du MI a développé une réelle expertise en la matière qu'elle met ainsi à la disposition des DDI améliorant ainsi la sécurité des systèmes d'information des DDI.

Sur la dimension technique, des difficultés ont été constatées en situation de télétravail et mobilité. Elles sont pour l'essentiel aujourd'hui résolues ; les actions complémentaires à réaliser sont identifiées et devraient aboutir d'ici le 1^{er} janvier prochain.

Autre remarque des utilisateurs : le message de refus d'accès à un site ne permet pas de différencier un problème d'ordre technique d'une restriction relative à la politique de filtrage. Ce point est signalé et en cours de traitement par le MTES.

La politique de filtrage

La politique de filtrage mise en œuvre est globalement plus permissive que celles qui préexistaient. Cela occasionne des attentes de certaines DDI qui ne font pas partie de l'expérimentation.

Des ajustements sont cependant envisagés dont notamment :

- accès aux sites de réseaux sociaux sur les plages horaires creuses pour le profil standard
- accès aux serveurs de contenus (utilisés par de nombreux sites commerciaux) pour le profil standard

Ces demandes d'adaptation (qui peuvent donner lieu à une action anticipée) seront arbitrées par le comité éditorial de janvier 2018.

Les quotas

Le premier constat fait par les pilotes correspond aux remarques faites par les organisations syndicales lors de la première présentation. Les besoins sur le profil étendu en DD(CS)PP sont apparemment plus importants.

Même si le recul n'est aujourd'hui pas suffisant pour définir un nouveau calibrage des quotas par type de structure, il est d'ores et déjà acté que ce point sera mis à l'ordre du jour et traité lors de la réunion du comité éditorial (instance de gouvernance interministérielle de la politique de filtrage) qui se tiendra sur la deuxième quinzaine de janvier. L'objectif sera de trouver le meilleur compromis entre la performance globale de l'accès Internet et l'extension du quota pour le « profil étendu ».

Calendrier envisagé

- présentation en CT national des DDI le 14/12/2017
- si accord de principe sur une généralisation, poursuite de l'expérimentation jusqu'à la prochaine réunion du comité éditorial de janvier 2018 qui :
 - ajustera la politique de filtrage en fonction des retours des pilotes (sans changement sur les principes)
 - définira un calendrier de déploiement pour l'ensemble des DDI.